

POSTULAT

des députés Grégoire Raboud (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Pierre Penon, PLR, Jérôme Buttet, PDCB, Narcisse Crettenand, PLR, et Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant l'eau en Valais: quel avenir? (16.06.2009) 4.023
(en collaboration avec le DTEE)

Le Valais est connu pour ses glaciers, comme un canton riche en eau, une eau qu'il a fallu aller chercher (bisses) et qu'il a fallu contrôler (assainissement de la plaine du Rhône). Les changements climatiques et le recul des glaciers, plus élevés en Suisse que la moyenne de l'hémisphère nord présagent d'un avenir où l'eau sera une ressource de plus en plus rare même si renouvelable. Le rôle de la politique est de prévoir, mais comment prévoir sans données?

La consommation d'eau potable en Suisse évolue à la baisse depuis le début des années quatre-vingts, ce qui est réjouissant. Mais ces statistiques reposent sur les chiffres fournis par des villes et non sur le cumul des chiffres cantonaux car bien des cantons, dont le Valais, ne tiennent pas de statistiques annuelles de consommation. De plus, la distribution se trouve dans les mains de 3'000 distributeurs (communes en grande majorité) dont une des caractéristique est le cloisonnement communal et de grandes disparités dans la gestion des ressources et des infrastructures.

La gestion actuelle des ressources en eau potable manque de données de base (statistiques concernant les ressources, les utilisations), de compétences (spécialistes en ressources en eau) et d'études prospectives liées aux changements de régimes hydriques. L'eau est une ressource environnementale renouvelable qui fournit des biens (par ex. eau potable) et des services (par ex. irrigation) systématiquement sous-estimés d'un point de vue économique car fournie "gratuitement" par la nature.

Par ce postulat nous demandons au Conseil d'Etat:

- de constituer une documentation de base par commune et bassin versant définissant les ressources en eau (glacier, cours d'eau, eau pluviale, sources), ses utilisations/consommations (eau potable, hydroélectricité, irrigation, industrie, loisirs), ses infrastructures (barrages, lacs et étangs de rétention, cours d'eau, réseau de distribution);
- d'élaborer un plan d'intégration cantonal de gestion de l'eau, incluant la mise en réseau des infrastructures;
- d'entreprendre une analyse de la valeur économique de l'eau;
- d'entreprendre une analyse des risques liés aux changements climatiques (diminution des ressources, augmentation des catastrophes naturelles);
- de favoriser la formation d'ingénieurs et de spécialistes en eau.

Sion, le 16 juin 2009
(09h10)

Grégoire Raboud, député (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)
Jean-Pierre Penon, député, PLR
Jérôme Buttet, député, PDCB
Narcisse Crettenand, député, PLR
Marcelle Monnet-Terrettaz, députée, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)